



BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE

Le 8 juillet 2026, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 1^{er} juillet 2026, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Corine WOLFF, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 31 représentants 46 voix
Nombre de membres présents : 23 représentants 28 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 28 représentants 38 voix

Délibération n° BS-2026/13

Objet : Animation des sites Natura 2000 isérois 2027-2029

LISTE DES PRESENTS :	
1^{er} COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BERANGER Nathalie	BLOTTIAUX Cédric
	BOURSIER Céline
	BREYTON Stéphanie
2^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix	CHAVAND Christelle
GERIN Anne	CLOUZEAU Dominique
	GUSMEROLI Stéphane
3^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MONTAGNAT-TATAVIN Ylan
GUIGUE Gilbert	PISOT Anne
WOLFF Corine	TISSOT Wilfried
4^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
SAUVAGE Axel - Voiron	DESSEZ Dominique
	DOGLIONI Alexandre
	FOURNIER Aurélie
	GROLIER Serge
	LANNOY Françoise
	LAVAL Sylvain
	7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	BONNET Clément
	JALLOT Nicolas
	RABBE Louis-Marie
LISTE DES POUVOIRS ET DES EXCUSES :	
1^{er} COLLEGE 1 représentant = 6 voix	
VIAL Cédric donne pouvoir à WOLFF Corine	
2^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
DOLGOPYATOFF BURLET Céline donne pouvoir à GERIN Anne	
3^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
4^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
MANDROU Isabelle donne pouvoir à FOURNIER Aurélie	
5^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
EYMERY Clémentine à CHAVAND Christelle	
6^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
7^{ème} COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
FAYARD Marion à FOURNIER Aurélie	

Votants (en voix) : 38
Exprimés (en voix): 38
Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Objet : Animation des sites Natura 2000 isérois 2027-2029

CONTEXTE

En 2008, conformément aux engagements inscrits dans sa charte liés à la volonté de gérer les entités écologiques remarquables du Plan du Parc, le Parc s'est porté candidat pour l'animation des sites Natura 2000 situés sur la partie iséroise du Parc (Marais-tourbières de l'Herrétang, Charmant Som et Hauts de Chartreuse).

Une convention Parc-Etat a été signée en octobre 2008 pour fixer les engagements réciproques. Au travers de cette convention, l'État s'est engagé notamment à soutenir administrativement et financièrement le Parc dans le cadre de l'animation des 3 sites Natura 2000. Cette convention a été reconduite, régulièrement, jusqu'en 2022.

Depuis le 1er janvier 2023, en application de la loi du 21 février 2022 dite « 3DS » et de son décret d'application du 30 décembre 2022, la Région Auvergne-Rhône-Alpes est devenue l'autorité de gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres, en lieu et place de l'État. À ce titre, une convention de gestion a été conclue entre le Parc et la Région pour la période 2024-2026.

Cette convention arrivant à échéance fin 2026, il convient de la renouveler afin d'assurer la continuité de l'animation des trois sites par le Parc pour la période 2027-2029.

CANDIDATURE ET NOUVELLE CONVENTION

Le Parc doit à nouveau se porter candidat pour l'animation des sites Natura 2000 situés sur la partie iséroise du Parc :

- Les Hauts de Chartreuse FR 8201740
- Ubacs du Charmant Som et Gorges du Guiers Mort FR 8201741
- Marais-Tourbières de l'Herretang FR 8201742

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider la candidature du Parc pour l'animation et la gestion des trois sites Natura 2000 isérois pour la période 2027-2029,**
- **D'autoriser la Présidente à signer les conventions de gestion,**
- **D'autoriser la Présidente à solliciter les subventions correspondantes,**
- **D'autoriser la Présidente à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Ainsi fait et délibéré le 8 juillet 2026,
Pour copie conforme, La Présidente

Publiée le 09/07/2026

